

PROJET CAPT'AIR CITOYEN

3ème année

Appel à manifestation d'intérêt – Mobilisation et animation dans les territoires

Janvier 2024

- ➔ Date limite d'envoi des candidatures : 17 mars 2025
- ➔ Nombre de candidatures lauréates : 15 maximum
- ➔ Pour qui : associations du mouvement France Nature Environnement (locales et départementales), associations extérieures, collectifs
- ➔ Début des premières actions : second trimestre 2025
- ➔ Fin des actions : mars 2026
- ➔ Contacts : Aurélien NICOLLE ROMIEU : Chargé de mission Climat Energie et Santé Environnement : aurelien.nicolle-romieu@fnepaca.fr

I. Contexte

Depuis 2023, FNE Provence-Alpes-Côte d'Azur et AtmoSud portent le projet Capt'Air Citoyen.

Ce projet repose sur la **force fédératrice de FNE Provence-Alpes-Côte d'Azur** et sur l'**expertise technique d'AtmoSud**. Il mobilise les citoyens du territoire régional pour déployer une surveillance participative. Les volontaires sont équipés de microcapteurs multi-polluants afin d'effectuer des mesures de la qualité de l'air chez eux ou à proximité. Avec le **concours de citoyens engagés du réseau associatif en région Provence-Alpes-Côte d'Azur**, ce projet vise à :

- **Compléter la surveillance** de la qualité de l'air d'AtmoSud
- Apporter de l'**information localisée pour agir**
- Permettre la **montée en compétence des citoyens/acteurs** sur les enjeux de santé-environnement liés à la qualité de l'air
- **Fédérer les acteurs, citoyens et associatifs** engagés sur la qualité de l'air

Les capteurs sont qualifiés et choisis par AtmoSud. Il s'agit du [Nebule Air](#) (mesure fixe en air extérieur), du [Module Air](#) (mesure fixe en air intérieur) et de l'[AirBeam2](#) (mesure en mobilité). Ces capteurs mesurent :

- Pour les capteurs en air extérieur, fixes ou mobiles : Les particules fines PM10, PM2.5 et PM1, et pour certains le dioxyde d'azote NO₂ ;
- Pour les capteurs en air intérieur : les particules fines PM10, PM2.5 et PM1, le CO₂, la température et l'humidité ;

Les mesures sont publiques et disponibles en temps réel sur le site <https://openairmap.atmosud.org/>.

Tout au long du projet, AtmoSud apporte son expertise pour l'analyse des données et aider à leur compréhension. Celles-ci sont également utilisées pour améliorer la cartographie régionale.

Les associations partenaires animent leurs projets au niveau local et FNE Provence-Alpes-Côte d'Azur les accompagne dans l'animation.

Dans la dernière édition de Capt'Air Citoyen, la mobilisation des participants au projet évolue ; elle se fait via cet appel à manifestation d'intérêt (AMI).

Ce dernier permettra à AtmoSud et FNE Provence-Alpes-Côte d'Azur de choisir les projets et initiatives dont les objectifs, l'animation et la valorisation envisagées seront décrits précisément et qui entrent dans le cadre de l'intérêt général.

II. L'appel à manifestation d'intérêt : participation au projet Capt'Air Citoyen

Objectif : engager et accompagner un réseau de volontaires mobilisés sur les enjeux de qualité de l'air autour d'un ou de plusieurs sujets d'intérêt général sur le territoire régional

Les projets pourront porter sur les thématiques suivantes :

- L'identification de sources de pollution locale non identifiées ou issues de certaines activités nouvelles ou mal représentées (chantiers, brûlage, cuissons...);
- L'exposition suivant le mode de transport, exploration de la 3D... ;
- La volonté de faire évoluer les pratiques pour améliorer la qualité de l'air ;
- ...

AtmoSud et FNE Provence-Alpes-Côte d'Azur resteront attentifs à tout projet de mobilisation autour des enjeux locaux de qualité de l'air et qui rentrent dans le caractère de l'intérêt général.

Engagements attendus de l'association/acteur bénéficiaire de l'AMI

- Mobilisation, accompagnement et animation du réseau de volontaires (organisation de temps d'échange, de partage et de récupération d'informations) ;
- Participation aux différents temps d'échanges avec AtmoSud et FNE Provence-Alpes-Côte d'Azur (COFIL, réunion de lancement, réunion de récupération des capteurs, [Forum Citoyen de l'Air](#)) ;
- Signature des ou de la convention(s) de prêts ;
- Signature de la Charte d'engagement par chaque volontaire ;
- Contribution à la réalisation du bilan du projet ;

Engagements de FNE Provence-Alpes-Côte d'Azur

- Coordination régionale (interlocuteur direct des associations/acteurs)
- Organisation et participation aux temps de formation et d'échanges
- Fourniture de divers supports facilitants

Engagements d'AtmoSud

- Fourniture, qualification et aide à l'utilisation des capteurs ;
- Maintien et développement de la plateforme de consultation des données ;
- Fourniture de protocoles de récolte de données adaptés aux thématiques d'intérêt ;

- Accompagnement à la compréhension et à l'analyse des données récoltées par les volontaires ;
- Organisation et participation aux temps de formation et d'échanges ;
- Fourniture de divers supports facilitants ;

Selon les situations, FNE Provence-Alpes-Côte d'Azur et AtmoSud organiseront des temps d'échange entre associations et acteurs du territoire (institutionnels, collectivités, entreprises...) afin de présenter les problématiques soulevées et réfléchir ensemble aux solutions possibles.

III. Modalités techniques

Les capteurs

Les capteurs fournis dans le cadre du projet par AtmoSud nécessitent de remplir certaines conditions, indispensables pour une participation effective.

Pour les mesures fixes intérieures et extérieures (Capteurs NebuleAir et ModuleAir) :

- **Connexion wifi permanente** : afin de pouvoir collecter des données sur un pas de temps de 8 mois, les capteurs doivent être connectés en permanence à internet afin d'envoyer les données aux serveurs ;
- **Une prise électrique à proximité** : les capteurs ne disposent pas de batterie, il est nécessaire de les maintenir branchés en permanence. La prise peut être extérieure ou intérieure, le fil étant suffisamment fin pour s'insérer dans les cadres des fenêtres.

Pour les mesures extérieures en mobilité (Capteur AirBeam 2) :

- **Connexion Bluetooth sur smartphone** : afin de permettre la transmission et l'enregistrement des données, le capteur doit être connecté tout le long de la collecte de donnée à un smartphone.

L'interprétation des données

L'interprétation des données collectées nécessite le plus souvent une **observation environnementale** : un pic soudain peut être dû à un incendie, un brûlage de végétaux, une voiture garée devant le capteur, une personne qui fume... Toutes ces situations peuvent occasionner un pic, plus ou moins long, observé sur les courbes. Pour déterminer un lien de cause à effet entre un événement et un pic de pollution, il est nécessaire de réaliser une observation directe par les volontaires. Il sera donc demandé aux volontaires de renseigner ces phénomènes le plus souvent possible : **idéalement à chaque pic observé**. Ce partage d'information sera facilité par la mise en place d'un protocole adapté aux thématiques d'intérêt.

AtmoSud s'engage à accompagner l'interprétation des données et à analyser l'ensemble de ces informations en fonction des enjeux locaux.

Les temps d'échanges

3 types de temps d'échanges auront lieu tout au long du projet organisés par AtmoSud et FNE :

- **1 réunion de lancement** (avril à mai 2025) ;

- Des **réunions de suivi** régulières : COPIL de suivi des pilotes de projets trimestriels, temps d'information et d'échanges (présentiel ou par visio selon les besoins) ;
- 1 **réunion de restitution** des capteurs (janvier à février 2026) ;

Les volontaires sont invités à participer au maximum à ces temps d'échanges. Ils seront l'occasion de partager les observations réalisées, poser des questions, se former aux enjeux de la qualité de l'air et rencontrer d'autres volontaires sur son territoire, voire à l'échelle régionale.

Les pilotes de projet pourront organiser des réunions spécifiques de leur réseau mobilisé auxquelles FNE Provence-Alpes-Côte d'Azur et AtmoSud pourront participer pour les accompagner dans leur projet en fonction des besoins.

La Charte

Tous les volontaires seront invités à signer la **Charte du projet Capt'Air Citoyen** (en annexe), afin de garantir un cadre serein à l'ensemble des participants et des acteurs du projet pour s'engager et échanger.

Dans le cadre de la Charte, est notamment prévu que **les volontaires s'engagent à ne pas communiquer à propos des données à d'autres acteurs extérieurs** (politiques, institutionnels, privés), **sans avoir au préalable consulté AtmoSud et FNE Provence-Alpes-Côte d'Azur**. L'objectif étant de confirmer la donnée et les liens éventuels de cause à effet entre un phénomène local et les données collectées. Des temps d'échanges avec les acteurs du territoire pourront être sollicités dans ce cadre : collectivités, institutionnels, entreprises...

IV. Calendrier

- **Date limite pour répondre à l'AMI** : 17 mars 2025
- **Date limite à laquelle FNE PACA et AtmoSud annonceront les lauréats** : 31 mars 2025
- **Date des premières réunions de lancement** : avril 2025
- **Date de restitution des capteurs** : janvier 2026
- **Forum Citoyen de l'Air, 3^{ème} édition** : mars 2026

V. Modalités financières

Un soutien financier, d'un montant maximal de 1000€, pourra être accordé pour participer à des frais inhérents à la réalisation du projet (déplacements, frais annexes...). Cette demande de participation devra être motivée dans le formulaire de candidature.

Une convention spécifique cadrant ces modalités financières et les attendus sera proposée dans le cadre d'un soutien financier.

Un chèque de caution sera demandé pour tout prêt de capteur (cf. annexe). Il ne sera pas encaissé et sera rendu dès restitution du/des capteurs en fin de projet. L'encaissement n'aura lieu qu'en cas de détérioration volontaire ou de perte du matériel.

VI. Modalités de réponse à l'AMI

Nous invitons les associations et acteurs à nous retourner le formulaire de candidature dûment complété. Ce formulaire a pour objectif de comprendre le projet, les activités qui seront réalisées, ainsi que le nombre de capteurs nécessaires.

Il est accessible en [cliquant ici](#).

Un échange pourra avoir lieu avec l'association/acteur candidat(e) sur les modalités de sa participation, et le nombre de capteurs demandés, en amont de la sélection des lauréats.

Pour toute demande de précisions concernant cet AMI, vous pouvez contacter Aurélien NICOLLE ROMIEU, Chargé de mission Climat Energie et Santé Environnement : aurelien.nicolle-romieu@fnepaca.fr

VII. Sélection des candidatures

Critères de sélection :

- Périmètre d'intérêt général du projet
- Précision des objectifs attendus
- Description de la mobilisation citoyenne
- Description de l'organisation de l'animation tout au long du projet en lien avec AtmoSud et FNE Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Description de la façon dont les participants envisagent de valoriser/partager les données recueillies avec les parties prenantes

AtmoSud et FNE Provence-Alpes-Côte d'Azur seront attentifs à la façon dont le réseau de citoyens/d'acteurs sera mobilisé et accompagné tout au long du projet par le porteur pour maintenir une attention, un intérêt des participants et recueillir des observations locales.

Les projets co-construits avec les communes, les acteurs économiques locaux, les acteurs de santé ou le monde de l'éducation seront un plus dans l'étude des dossiers.

Spécificité du territoire métropolitain d'Aix-Marseille :

La métropole Aix Marseille Provence lance en parallèle un AMI à destination de ses 92 communes. Cet AMI vise à accompagner les communes lauréates à l'intégration de la qualité de l'air et/ ou de l'environnement sonore dans leur projet.

Les projets proposés qui seront co-construits avec les communes de ce territoire pourront s'appuyer sur les deux AMI.

ANNEXE

Caution :

- Pour un capteur Module air : 360 €
- Pour un capteur Nebule air sans NO₂ : 290 €
- Pour un capteur Nebule air avec NO₂ : 1 000 €
- Pour un capteur Air Beam 2 : 250 €

Ressources :

- [Site de FNE Provence-Alpes-Côte d'Azur](#)
- [Site d'AtmoSud](#)